



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 16 décembre 2024

Président : Madame KOENDERS
Secrétaire de séance : Madame BALSON
Convocation envoyée le 6 décembre 2024

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 53
Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Céline RENAUD
Madame Christine MARTIN	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Caroline
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Paul DURAND	JACQUEMARD
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Bruno DAVID
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Laurent
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Vincent TESTORI	BOURGUIGNAT
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Claire VUILLEMIN
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Mélanie BALSON	Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Marien LOVICH	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Kildine BATAILLE	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Olivier MULLER
Madame Delphine BLAYA	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Philippe THIRION
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Valérie TEISSEIRE
Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Laurence GERBET	Monsieur Frédéric FAVERJON
		Monsieur Pierre PRIBETICH

Membres absents :

Monsieur David HAEGY	Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Nora EL MESDADI pouvoir à Madame Kildine BATAILLE
	Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU
	Madame Elizabeth REVEL pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU

OBJET : LOGEMENT/ACTION FONCIERE**64 quai Nicolas Rolin - Acquisition du bâtiment**

Il est rappelé que par délibération du Conseil municipal du 29 mars 2010, la Ville a décidé de confier à la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD) l'aménagement de l'ancien site de recherche et de production « Amora » situé 60-64 quai Nicolas Rolin, en intégrant celui-ci à la convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement « Territoire Grand Sud ». Cet aménagement consistait notamment en la réhabilitation complète du bâtiment situé 64 quai Nicolas Rolin.

La reconversion de ce bâtiment étant à présent réalisée et les travaux achevés, il convient de procéder à la reprise de ce bien sur la SPLAAD. Cet immeuble dispose d'une surface bâtie totale de 6 054 m², dont 1 237 m² correspondant aux différents équipements et espaces communs, de 85 places de stationnement en couvert et 13 places en extérieur, ainsi que d'une emprise de 1 045 m² correspondant à d'anciens espaces couverts de stationnement actuellement non utilisés.

Il est précisé que ce bien est cédé pour partie occupé et que la Ville de Dijon se substituera en conséquence à la SPLAAD dans les droits des baux en cours, à savoir d'une part, le bail commercial consenti au profit de la société « Teletech International », pour une superficie de 1 283 m² et moyennant le loyer annuel actualisé de 160 675 € hors taxe et hors charges et d'autre part, le bail consenti au profit de la Ville de Dijon et de Dijon métropole avec le groupement d'entreprises titulaire du marché de conception-réalisation-exploitation-maintenance relatif au projet « Ville intelligente /On Dijon », pour une superficie totale de 1 260 m² et moyennant le loyer annuel actualisé de 102 703 € hors taxe et hors charges, à la charge de la métropole.

Les surfaces actuellement disponibles de 2 274 m² constituent pour la Ville une réelle opportunité et un potentiel de développement intéressant. Elles pourront permettre l'installation de services ou d'activités tertiaires, étant souligné l'excellent état du bâtiment, ainsi que la qualité des prestations et aménagements réalisés.

Il est proposé de procéder à l'acquisition de ce bâtiment moyennant le montant de 6 500 000 € HT conforme au bilan d'opération, inférieur à l'évaluation du service du Domaine ci-annexée.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'acquérir** sur la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD), la propriété bâtie située 64 quai Nicolas Rolin, cadastrée section EP n°27 de 6 794 m² ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant le montant de 6 500 000 € HT ;
- **de dire** qu'il sera procédé à cette acquisition par acte notarié ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN POUR : 48

ABSTENTION : 4

CONTRE : 3

NE SE PRONONCE PAS : 3

DONT 5 PROCURATION(S)

**Mélanie BALSON,
Secrétaire de séance**

**Nathalie KOENDERS,
Maire de Dijon**